



Protéger et assainir le bois – Assurance qualité de la préservation du bois

**Liste Lignum :
« Spécialistes de la préservation du bois »**

Règlement de la procédure d'évaluation

Juillet 2013

Lignum | Holzwirtschaft Schweiz | Economie suisse du bois | Economia svizzera del legno

Mühlebachstrasse 8 | CH-8008 Zürich | Telefon +41 44 267 47 77 | Fax +41 44 267 47 87 | info@lignum.ch | www.lignum.ch

Cedotec Office romand de Lignum | Economie suisse du bois Lignum

Budron H6 | 1052 Le Mont-sur-Lausanne | Tél +41 21 652 62 22 | Fax +41 21 652 93 41 | cedotec@lignum.ch

1 Généralités

1.1 Situation

Tout professionnel de la préservation du bois souhaitant obtenir le titre „Spécialiste de la préservation“ Lignum peut déposer un dossier de candidature auprès de Lignum. Ce spécialiste intervient en cas d'attaque de champignons ou d'insectes.

Le dossier doit contenir des informations sur sa formation de base ainsi que sur son perfectionnement professionnel et une expérience pratique d'au minimum 3 ans dans le domaine de la préservation préventive ou curative du bois.

Le permis pour l'utilisation des produits de préservation du bois „Per-B“ est une condition préalable pour suivre la formation du spécialiste de la préservation Lignum.

Chaque entreprise de construction bois doit employer au moins une personne détenant le „Per-B“ afin d'être autorisée à utiliser des produits de préservation avec du biocide.

1.2 But de la Liste Lignum „spécialistes de la préservation“

La Liste Lignum „spécialistes de la préservation“ sert de référence pour les acteurs qualifiés et reconnus de la préservation du bois, qui correspondent aux critères requis par le règlement. La procédure d'évaluation suit les critères fixés uniformément. Le présent règlement définit la procédure d'admission pour les "spécialistes de la préservation".

1.3 Institutions de soutien

La liste Lignum „spécialistes de la préservation“ est soutenue par les organisations suivantes:

- Haute école spécialisée bernoise, architecture, bois, génie civil (HESB)
- FRM Fédération suisse romande des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpenterie
- Holzbau Schweiz
- VSSM Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten

2 Organisation et déroulement de la procédure d'évaluation

Lignum indique la possibilité d'admission dans la liste Lignum „spécialistes de la préservation“. Elle préside la commission d'évaluation.

2.1 Direction du projet Lignum „Préservation du bois“

La Direction du projet Lignum „Préservation du bois" et son comité directeur sont responsable de la ratification du profil d'exigences des spécialistes de la préservation.

2.2 Commission d'évaluation

La commission d'évaluation juge les candidats selon les critères standards établis (voir le profil d'exigences pour les spécialistes de la préservation) et décide sur la base de l'évaluation de l'admission ou du refus des candidatures.

La commission d'évaluation se compose généralement de la manière suivante:

- Un représentant de Lignum (présidence)
- Un représentant d'une association professionnelle
- Un représentant de la formation de base et supérieure
- Un représentant disposant de compétences particulières dans le domaine de la préservation.

Le choix des membres de la commission d'évaluation appartient à la direction de Lignum.

2.3 Candidature

La documentation de candidature comprenant le règlement d'évaluation, le profil d'exigences ainsi que le formulaire de candidature peut être obtenue auprès de Lignum. La candidature doit être déposée auprès de la direction du projet de la préservation du bois au Mont-sur-Lausanne. Elle doit comporter les éléments suivants:

- Données personnelles
- Permis d'utilisation des produits de préservation „Per-B“
- Formations de base et complémentaires
 - Justification, diplômes ou certificats (par ex : désinfecteur „FSD-VSS“)
- Carrière/ expérience
 - Données relatives aux activités professionnelles (employeur, fonction/position, durée)
 - Justificatifs de l'expérience professionnelle d'au minimum 3 ans après la formation de base.
 - Description de l'activité professionnelle actuelle.
- Objets de référence
 - Justificatifs et documentation d'au moins deux projets de préservation complexes effectués en tant que professionnel de la préservation du bois.
- Responsabilité civile professionnelle
 - Justificatifs d'assurance responsabilité civile professionnelle (min. CHF 2'000'000.–)

2.4 Evaluation

Les candidats doivent répondre aux critères exigés dans le profil d'exigences pour être admis sur la liste Lignum. [3]

Des documents ou références complémentaires peuvent être exigés si nécessaire. Le candidat peut être invité à un entretien personnel.

La procédure d'évaluation est organisée régulièrement (au minimum tous les deux ans). La décision est communiquée par écrit au candidat. En cas de succès, il reçoit la carte „Lignum Spécialiste de la préservation“.

2.5 Confidentialité

Les documents et résultats des procédures d'évaluation sont traités de manière confidentielle.

2.6 Validité / Engagement à la formation continue

L'inscription "spécialiste de la préservation" sur la liste Lignum est valable pendant 4 ans. Les personnes figurant sur la liste s'engagent à participer au cours de formation continue, qui a lieu tous les 4 ans. Ce cours d'un jour est organisé en allemand et en français par Lignum en collaboration avec l'HESB, à Bienne. Il est composé d'une mise à jour des bases légales et d'un thème actuel de la préservation, tel que l'analyse de l'état d'une charpente, la mérule ou la nanotechnologie. De plus, Lignum se charge de mettre à jour la liste des "spécialistes de la préservation", qui est accessible sur le site internet Lignum.

La carte du „spécialiste de la préservation“ Lignum“ est valable 2 ans. Lignum renouvelle la carte et l'inscription dans la liste Lignum tous les 2 ans contre un émolument.

2.7 Renouvellement

La personne qui souhaite le renouvellement de l'inscription s'engage à suivre le cours périodique de formation continue et apporte la preuve d'une activité dans la fonction de „spécialiste de la préservation“.

2.8 Devoir d'annonce

Les personnes figurant dans la liste doivent annoncer à la direction de Lignum tout changement professionnel dans un délai de 2 mois. En particulier lorsqu'il s'agit d'un changement d'employeur; du passage du statut d'indépendant au statut d'employé ou vice-versa; de la saisie/faillite.

2.9 Radiation de l'inscription

L'inscription sur la liste Lignum peut être radiée dans les cas suivants:

- En cas d'insuffisances avérées lors de l'exécution des tâches du „spécialiste de la préservation“.
- En cas de violation du règlement
- Lorsque la personne inscrite n'est plus active en tant que „spécialiste de la préservation“.

2.10 Procédure de recours

Il est possible de recourir contre une décision négative de la commission d'évaluation ou contre la radiation d'une inscription auprès de la direction de Lignum, dans les 30 jours suivant la communication de la décision. Le recours doit être écrit et motivé.

Lors d'une radiation, la direction de Lignum prend connaissance de la position de la commission d'évaluation, contrôle l'entier de la procédure et rend une décision sans appel.

2.11 Publication

Les candidats qui sont évalués et acceptés conformément au présent règlement sont inscrits sur la liste Lignum „spécialistes de la préservation“. L'inscription comprend: Nom, prénom, employeur avec adresse, zone d'activité souhaitée (cantons). La liste est publiée sur le site internet Lignum et est envoyée à toute personne qui en fait la demande.

2.12 Frais de la procédure d'évaluation et inscription

Les frais d'organisation et de déroulement de la procédure d'évaluation s'élèvent à CHF 500.- pour les membres Lignum et CHF 600.- pour les non-membres. Ce montant sera perçu lors du dépôt de la candidature.

L'émolument pour l'inscription dans la liste Lignum „spécialiste de la préservation“, ainsi que la publication sur le site internet s'élève à CHF 150.- par année. L'établissement de la carte du „spécialiste de la préservation“ coûte CHF 55.-

Le cours de formation continue est facturé à part.

3 Littérature

Manuel de cours "Permis pour l'emploi de produits pour la conservation du bois", HESB (Version 120912)

Protection du bois - Bases légales concernant le permis pour l'emploi de produits pour la conservation du bois HESB, (février 2013, Urs Stalder)

Index Suisse des produits de préservation du bois EMPA/Lignum (2012)

Lignatec Nr. 14/2003 – Champignons et insectes destructeurs du bois. Analyse, pronostic, lutte EMPA/Lignum

Disponible sous www.lignum.ch/shop

4 Dispositions finales

4.1 Modification du règlement

Le présent règlement peut être modifié en tout temps par Lignum d'entente avec le président de la commission d'évaluation. Les spécialistes inscrites seront informés par écrit des modifications du règlement.

4.2 Entrée en vigueur

Le présent règlement a été approuvé par le comité directeur Lignum lors de sa séance du 2.7.2013.

Lignum, Economie du bois Suisse (Directeur)

Direction du projet préservation du bois, Lignum

Directeur de la commission d'évaluation

5 Annexe

[3] Profil d'exigences pour l'admission sur la liste Lignum „spécialiste de la préservation“, (Edition juillet 2013)



Protéger et assainir le bois – Assurance qualité de la préservation du bois

Annexe :

Profil d'exigences pour les

« spécialistes de la préservation du bois » Lignum

Juillet 2013

Lignum | Holzwirtschaft Schweiz | Economie suisse du bois | Economia svizzera del legno

Mühlebachstrasse 8 | CH-8008 Zürich | Telefon +41 44 267 47 77 | Fax +41 44 267 47 87 | info@lignum.ch | www.lignum.ch

Cedotec office romand de Lignum | Economie suisse du bois Lignum | Holzwirtschaft Schweiz | Economia svizzera del legno

En Budron H6 | CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne | Telefon +41 21 652 62 22 | Fax +41 21 652 93 41 | cedotec@lignum.ch

Profil d'exigences pour les „spécialistes de la préservation“ Lignum

Formation de base

Niveau d'études supérieures dans la construction, de préférence dans la branche du bois.

Les formations appropriées sont entre autres:

- Contre - maître charpentier ou menuisier
- Maîtrise fédérale en charpente ou technicien ES Construction bois
- Maîtrise fédérale en menuiserie / ébénisterie ou technicien bois ES menuiserie/ébénisterie
- Ingénieur du bois HES

Formation continue

Formation continue dans le domaine de la préservation (par exemple imprégnateur) ou perfectionnement comme désinfecteur „FSD-VSS“, etc.

L'article 10 de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim stipule l'obligation de la formation continue après l'obtention du „Per-B“.

Lois, prescriptions et publications

Les lois, prescriptions et publications déterminantes sont connues et peuvent être utilisés, en particulier:

Protection du bois - Bases légales concernant permis pour l'emploi de produits pour la conservation du bois HESB, (février 2013, Urs Stalder)

Index Suisse des produits de préservation du bois, EMPA/Lignum (2012)

Publications d'association reconnues comme par ex Lignum : Lignatec Nr. 14/2003 – Champignons et insectes destructeurs du bois. Analyse, pronostic, lutte, EMPA/Lignum

Fonction / Expériences

Connaissances approfondies en technique de la préservation du bois :

- **Pratique de minimum 3 ans dans le domaine de la préservation** préventive (par ex imprégnation) ou curative (Traitement contre les insectes xylophages et champignons lignivores)
- Expérience en tant que professionnel lors de projets exigeants de la préservation du bois.

Objets de référence

Documentation sur minimum 2 projets de chantiers de référence exigeants effectués en tant que professionnel de la préservation du bois.